Julien Descollaz
Bernstrasse 15
3280 Morat

julien@descollaz.com
+41 79 788 00 33

[Entreprise ou nom du client]
[À l’attention de]
[Rue et numéro]
[NPA et localité]

DEVIS 2026 001

Morat, le [date d’émission]

Coaching et lancement d’entreprise

Projet ou thème : [à compléter]

Votre objectif

Clarifier le projet professionnel ou entrepreneurial du client, structurer ses priorités et suivre les premières actions.

Détail de la prestation

Prestations comprises	Volume	CHF
Diagnostic et objectifs	2 h	300
Huit séances de coaching de 90 minutes	12 h	1 800
Préparation et suivi entre les séances	6 h	900
Feuille de route et bilan final	4 h	600
Total du forfait	**24 h**	**3 600**

Livrables

Diagnostic initial, feuille de route priorisée, comptes rendus synthétiques et bilan final. Les échanges entre séances restent inclus dans le volume total de 24 heures.

Période proposée

Trois mois à partir du 7 décembre 2026, date à confirmer avec le client.

Offre valable 30 jours à compter de sa date d’émission. Les conditions de réalisation et l’accord figurent en page 2.

Conditions et accord

Calendrier et participation du client

Réunion de lancement à partir du 7 décembre. Huit séances réparties sur la période, selon un calendrier convenu avec le client. La fin de programme se situerait début mars 2027.

Le client précise son projet, ses objectifs, les documents disponibles et les difficultés à traiter. Il reste responsable de ses décisions et de leur mise en œuvre.

Prix et modalités de paiement

Forfait total proposé : 3 600 CHF. Le régime TVA sera renseigné avant émission de l'offre définitive. Aucun supplément ne sera engagé sans accord écrit préalable.

Acompte de 40 %, soit 1 440 CHF, facturé à partir du 7 décembre 2026 et payable avant la première séance. Deux échéances de 1 080 CHF sont ensuite facturées à la fin du premier et du deuxième mois du programme, payables à 15 jours.

Périmètre et frais

Les livrables et le volume décrits en page 1 délimitent la mission. Les déplacements ordinaires dans un rayon de 30 km autour de Morat sont compris. Toute autre dépense ou extension de mission est convenue par écrit avant engagement.

Organisation et confidentialité

Le prestataire organise son travail de manière autonome. Les parties préservent la confidentialité des informations reçues. Le client peut utiliser les livrables pour ses besoins internes après règlement ; les méthodes et supports génériques restent ceux du prestataire.

Modification ou arrêt de la mission

Les modifications de dates ou de périmètre sont convenues par écrit. En cas d'arrêt anticipé, les prestations réalisées sont décomptées à 150 CHF par heure dans la limite du forfait accepté. Les acomptes sont imputés et le trop-perçu éventuel remboursé. Les règles impératives applicables restent réservées.

La signature confirme le périmètre, le prix total, les modalités de paiement et le calendrier renseignés dans les deux pages de ce devis.

Bon pour accord

Pour le client
Nom et qualité : [à compléter]
Lieu et date : [à compléter]

Signature

Pour Descollaz Advisory
Julien Descollaz, titulaire
Lieu et date : [à compléter]

Signature